

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'établissement d'enseignement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (*LIP, art. 83.1*).

Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école (*LIP, art. 83.1*).

Nom de l'établissement :	Saint-Joseph (Mercier)
Année scolaire :	2024-2025
Date du conseil d'établissement	2025-06-10
Date de distribution du document faisant état des résultats aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes :	2025-06-26

Constats dégagés	<p>La publicisation du plan de lutte est à revoir pour que les membres du personnel et les parents le connaissent mieux.</p> <p>Nous avons précisé notre compréhension des définitions de « violence », « intimidation » et « conflit » pour avoir des données plus représentatives dans Collecte-Info (outil de reddition ministérielle).</p> <p>Durant l'année, quelques familles ont fait appel au Service relation parents-élèves puisqu'elles n'étaient pas satisfaites de la façon dont les situations conflictuelles entre élèves avaient été traitées.</p> <p>L'ajout d'une TES ayant un mandat d'habiletés sociales (sous-groupe, déploiement d'un plan d'action et de la plateforme MOOZOOM) a donné la crédibilité à l'objectif premier.</p> <p>L'ajout de célébration et de reconnaissance des bons gestes des élèves a permis de faire rayonner le positif et modéliser les attentes.</p> <p>L'animation en récréation permet de modéliser aux enfants comment jouer et développer leur créativité tout en favorisant un climat sain.</p> <p>La présence des TES aux récréations a permis de travailler en prévention et d'offrir aux élèves plus de support en cas de conflits.</p> <p>Le retour du programme Jeunes Leaders a impliqué les élèves de 3^e cycle quant à leur rôle de modèle et a permis aux plus jeunes d'avoir un accompagnement en récréation.</p>
	<p>Le personnel a fait la formation requise par le MEQ, ce qui a suscité des discussions ouvertes.</p> <p>Un lien a été fait avec le programme CCQ pour agir en prévention ou en intervention pour sensibiliser les élèves ayant eu des comportements à caractère sexuel inadéquat.</p>
Priorités	<p>La priorité demeure d'appliquer des moyens pour améliorer les habiletés sociales des élèves et ainsi augmenter leur sentiment de sécurité et leur capacité à éviter ou régler des conflits. La communication avec les familles est aussi prioritaire pour favoriser la collaboration et la compréhension entre les différents concepts (violence, intimidation, conflit).</p>

_____ 2025-06-10
Signature de la direction d'établissement

_____ 2025-06-10
Signature de la présidence du conseil d'établissement